

*Droits de la personne—Loi*

Le projet de loi ajouterait l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite qui figurent déjà dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. En outre, selon le projet de loi, la Commission canadienne des droits de la personne devrait entreprendre une étude complète des lois et règlements fédéraux pour y découvrir les dispositions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle, au cas où il y en aurait, et faire rapport des résultats de son étude au ministre de la Justice (M. Crosbie) dans un délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur du projet de loi. Le ministre devrait ensuite faire rapport à la Chambre des mesures qu'il a prises pour supprimer les dispositions discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle que contient la législation en vigueur.

Je tiens à signaler tout d'abord que ce débat est en un sens historique. Cela fait plusieurs fois que le projet de loi à l'étude ou un projet de loi semblable est présenté à la Chambre. Chaque fois, des membres de l'opposition ou des ministériels l'ont étouffé. Je suis très heureux que le gouvernement, par l'entremise du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer), ait accepté pour la première fois de l'histoire du Canada que cette très importante question soit examinée aussi attentivement qu'elle le mérite.

Si j'ai bien compris, le gouvernement est prêt à permettre que le sujet du projet de loi soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce comité a formé un sous-comité spécial qui est chargé du très important travail d'examiner les conséquences de l'application de l'article 15 de la Charte des droits et des libertés.

L'une des questions examinées par ce sous-comité, dont j'ai l'honneur de faire partie, est la question de savoir dans quelle mesure la législation et les pratiques fédérales peuvent établir des distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. Je suis donc heureux de la promesse faite par le secrétaire parlementaire et le président du sous-comité, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), qui a reconnu l'importance d'une étude, sans pour autant juger d'avance la décision que le comité prendra.

Le sous-comité parlementaire est en train d'examiner toute la question des droits à l'égalité. Comme je l'ai déjà dit, l'une des questions que le ministre de la Justice a examinées dans son étude est celle des distinctions illicites fondées sur l'orientation sexuelle. J'ai remarqué également que chaque année depuis quatre ans la Commission canadienne des droits de la personne recommande fortement au Parlement de modifier la Charte canadienne sur les droits de la personne comme je le propose dans mon projet de loi, pour y inclure des dispositions concernant l'orientation sexuelle.

Certains demandent pourquoi ces dispositions s'imposent, pourquoi le gouvernement devrait inclure l'orientation sexuelle comme motif de distinction illicite et quel changement s'impose dans cette partie du droit. Après tout, il ne s'agit pas d'une minorité visible. Dieu sait que persiste au Canada énormément de discrimination contre les minorités visibles. L'excellent rapport *L'égalité ça presse* qui a été déposé au cours de la dernière législature a démontré l'étendue de la discrimination exercée contre les minorités visibles.

Je soutiens qu'aujourd'hui les homosexuels et les lesbiennes sont toujours victimes de la discrimination, des nombreuses épreuves et souffrances qu'endurent les minorités visibles. J'irais jusqu'à dire que si demain tous les homosexuels et lesbiennes du Canada devenaient soudainement une minorité visible, les Canadiens se rendraient compte à quel point ils sont actifs dans notre société, voire à tous les niveaux de toutes nos collectivités.

Il y a encore beaucoup de discrimination. Les homosexuels et les lesbiennes sont encore aujourd'hui victimes de trop grandes souffrances et d'une trop grande violence. Il y a de la discrimination dans la politique d'embauche au niveau fédéral. L'un des exemples les plus flagrants de cette injustice a été évidemment le renvoi récemment de cinq femmes des Forces armées canadiennes, dont les états de service dans l'armée étaient remarquables. Elles ont été traitées comme de vulgaires criminelles. Elles ont été interrogées par la police militaire. Elles ont perdu leur emploi et leur gagne-pain.

Je supplie le Parlement de reconnaître que c'est une grave injustice. Des mesures qui autorisent le renvoi d'homosexuels et de lesbiennes des Forces armées, des mesures qui interdisent, à cause de leur orientation sexuelle, d'engager certaines personnes dans les forces armées, la Gendarmerie royale ou les Affaires extérieures, n'ont pas leur place dans les lois canadiennes d'aujourd'hui.

Je propose aussi que nous examinions sérieusement les lois fédérales, y compris le Code criminel, le Code du travail du Canada, la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'immigration. Dans la mesure où ces lois établissent des distinctions injustes en fonction de l'orientation sexuelle, elles doivent aussi être modifiées. Dans le cas du Code criminel, par exemple, il y a encore beaucoup trop de dispositions injustes en ce qui concerne les outrages aux mœurs, qui perpétuent des disparités quant à l'âge du consentement, des dispositions concernant les lois sur les maisons de débauche, dont on s'est servi pour exercer des représailles contre les homosexuels, qui, encore une fois, ne devraient pas figurer dans le Code criminel actuel.

J'ai parlé tout à l'heure de souffrances et de violence. Là encore, il ne s'agit pas seulement des souffrances et de la violence subies par les cinq femmes qu'on a renvoyées en Nouvelle-Écosse. Rappelons-nous la mort tragique, le suicide d'un père de famille marié et d'un certain âge, à St. Catharines, qui s'est brûlé à mort après avoir été arrêté pour outrage aux mœurs. A mon avis, dans la mesure où le Parlement néglige de mettre un terme à la discrimination exercée contre les homosexuels et les lesbiennes, nous sommes d'une certaine façon tous responsables de ce drame et d'autres qui se produisent du fait que cette injustice persiste.

Je me suis entretenu dernièrement avec un groupe d'homosexuels et de lesbiennes à Sudbury, dans le nord de l'Ontario. L'une des personnes présentes était un jeune étudiant de l'école secondaire. Il s'est plaint à moi du harcèlement, des railleries et même des raclées dont il avait été victime à l'école à cause de son homosexualité. Cela est inacceptable au Canada de nos jours.